

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2025_079

Date de convocation :

le 17 septembre 2025

Date d'affichage :

le 17 septembre 2025

*Fait à Aigondigné,
Le 24 septembre 2025
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ZAPATA Laurie par LECULLIER Lysiane, HIPEAU Gaëlle par ROUXEL Patricia, TROCHON Patrick par THIBAUT Evelyne.

Absents : AIMON Céline

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

Délibération 2025_079 : FINANCES

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 44600

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2025_026 en date du 8 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 du budget principal,

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits pour passer les écritures d'amortissement, en dépenses et en recettes.

En conséquence, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser cette décision modificative afin de procéder à l'ajustement nécessaire des crédits.

Section d'investissement dépenses

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
040	13913	01	Subv d'invest. Département	9 000,00
040	13916	01	Subv d'invest. Autres établissements publics locaux	2 000,00
040	13918	01	Subv d'invest. Autres	5 000,00
040	139361	01	Subv d'invest. DETR	10 000,00
040	139362	01	Subv d'invest. DSIL	4 000,00
TOTAL de la section				30 000,00

Section d'investissement recettes

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
040	28188	01	Autres immo corporelles Autres	30 000,00
TOTAL de la section				30 000,00

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
042	6811	01	Dot amort immo incorporelles	30 000,00
TOTAL de la section				30 000,00

Section de fonctionnement recettes

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Crédits/Débits
042	777	01	Rec subv inv transf cpte résultat	30 000,00
TOTAL de la section				30 000,00

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 915 694.33 €.

La section d'investissement s'équilibre à 4 891 247.90 €.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la décision modificative du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **ADOpte** la décision modificative telle que détaillée ci-dessus,
- **DONNE** délégation au Maire à l'effet de notifier au Préfet et au Comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission


